

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 15/07/2024 - 99161 - 2023 B 14469 - 892 417 809 - 157 HOLDING

157 HOLDING
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 104 439 euros
Siège social : 212 Rue Marcadet – 75018 PARIS
892 417 809 R.C.S. PARIS
(Ci-après dénommée la « Société »)

DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 25 JUIN 2024

Les soussignés :

Monsieur Dominique PAYEN

Demeurant 2 Rue Prémartine - 72000 LE MANS

Madame Fiona PAYEN

Demeurant 36 Rue Gabrielle - 75018 PARIS

Monsieur Léo PAYEN

Demeurant 60 Rue Aliénor d'Aquitaine - 18000 BOURGES

Monsieur Valentin PAYEN

Demeurant 212 Rue Marcadet – 75018 PARIS

Après avoir exposé :

1°/ Qu'ils sont les seuls associés de la Société par Actions Simplifiée, dénommée « 157 HOLDING » ayant son siège social à 212 Rue Marcadet – 75018 PARIS au capital de 8 104 439 euros divisé en 8 104 439 actions d'un (1) euro de nominal chacune réparties comme suit :

Monsieur Dominique PAYEN

Propriétaire de..... 6 403 673 actions en pleine propriété

Propriétaire de..... 1 700 766 actions en usufruit

Madame Fiona PAYEN

Propriétaire de.....566 922 actions en nue-propiété

Monsieur Léo PAYEN

Propriétaire de.....566 922 actions en nue-propiété

Monsieur Valentin PAYEN

Propriétaire de.....566 922 actions en nue-propiété

Qu'ils ont pris connaissance préalablement des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- un projet des présentes.



2°) Après avoir entendu le rapport oral du Président, sont convenus de prendre les décisions suivantes :

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, prend acte de la démission de Monsieur Dominique PAYEN de son mandat de Président à compter de ce jour et avec effet immédiat à compter de la nomination du nouveau Président et ce sans exécution d'un préavis.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, en conséquence de la précédente décision, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **Monsieur Valentin, Lou, Théo PAYEN**
Né le 6 mars 1996 à LE MANS (72), de nationalité française.
Demeurant 212 Rue Marcadet – 75018 PARIS.

Monsieur Valentin PAYEN a accepté les fonctions de Président et a confirmé qu'il remplit les conditions légales et réglementaires pour leur exercice.

Conformément aux dispositions statutaires et légales, le Président disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance dans l'intérêt de la Société, à l'exclusion des pouvoirs réservés aux associés par la loi et les statuts.

A titre de règle interne, le Président de la Société ne pourra, sans l'autorisation de la collectivité des associés prise aux conditions prévues pour les décisions ordinaires, conclure ou décider l'une des opérations suivantes :

- acheter, vendre, apporter ou aliéner tout actif de la Société, toutes participations, d'intérêts, tous immeubles et/ou droits immobiliers, fonds de commerce ou élément du fonds de commerce d'un montant unitaire supérieur à huit mille (8.000) euros et sans que le montant cumulé de ce type d'opérations excède une somme de quatre-vingt mille (80.000) euros par exercice social,
- procéder à toutes souscriptions à des produits d'investissement, de placement, de capitalisation, procéder à tout arbitrage et/ou transfert à ce titre, procéder à la modification ou résiliation de ces souscriptions, constituant,
 - (x) un choix d'investissement différent du profil d'investissement et/ou profil de risque préexistant majoritairement au sein de la Société à la date de ce choix,
 - (y) et/ou une modification substantielle du profil d'investissement et/ou profil de risque préexistant majoritairement au sein de la Société à la date de cette modification,
- contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque,
- constituer une garantie ou une sûreté au profit d'un tiers,
- procéder à toute embauche de salarié, modifier tout contrat de travail, procéder à toute augmentation de la rémunération, en ce compris toute prime non contractuelle, procéder à la cessation de tout contrat de travail,
- adhérer à tout pacte d'associés, d'actionnaires, à toute convention extrastatutaire, consentir à toute modification de ce type de conventions,

- consentir ou renoncer à compter du 1^{er} juillet 2024 à l'exercice de tout mandat social au sein d'une autre entité (société, groupement, notamment),
- initier toute procédure ou action judiciaire qui ne viserait pas la conservation de preuves, ou qui ne mettrait pas en péril imminent les intérêts de la Société, de ses dirigeants ou de ses actifs,
- toute opération de restructuration juridique avec une autre entité, notamment toute fusion, apport, apport partiel d'actif, scission, transmission universelle de patrimoine, que la Société soit bénéficiaire ou participante à ce type d'opérations.

Par ailleurs, la collectivité des associés décide que le Président sera remboursé de ses frais de déplacement et décide de renvoyer la fixation de la rémunération du Président à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour réaliser ou faire réaliser toutes les formalités légales, dépôt au Greffe, publicité légale que la loi impose en conséquence des résolutions prises.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Monsieur Dominique PAYEN
Président démissionnaire et associé

DocuSigned by:


68A6396EF4A247D...

Madame Fiona PAYEN
Associée

DocuSigned by:

E03B57A20369437...

Monsieur Léo PAYEN
Associé

DocuSigned by:

D39656ECCBB474...

Monsieur Valentin PAYEN
Associé
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

DocuSigned by:

FA176A8ED774490...